

Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 13 mai 2026

Liste des membres	2
I. Approbation du compte rendu du conseil d'institut du 11 mars 2026	3
II. Approbation du compte rendu du conseil d'institut du 18 mars 2026	3
III. Demande de modifications de la maquette du Master 2 MEEF mention Pratiques et Ingénierie de la Formation parcours « Expertise en formation des adultes »	3
IV. Désignation de référents de la Licence professorat des écoles (LPE)	4
V. Aide à la mobilité internationale : subvention complémentaire	4
VI. Point d'information sur les candidatures <i>Parcoursup</i> et <i>Mon Master</i>	5
1. Candidatures en Licence professorat des écoles (LPE)	5
2. Candidatures en Master	5
VII. Point sur la réforme de la formation initiale des enseignants	6
1. Licence Professorale des Écoles (LPE)	6
2. Master M2E mention professorat des écoles	6
3. Master M2E mentions professorat du second degré et encadrement éducatif	6
4. Problématique des étudiants « non-lauréats »	7
VIII. Questions diverses	7

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	DOBBELS	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ELION	Gestionnaire scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEGROS	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
M.	LORENZO	PRCE - Inspé de l'académie de Limoges
M.	LUCHEZ	Directeur de l'EAFC - Académie de Limoges
Mme	MAUD	IA-IPR d'Espagnol – Académie de Limoges
M.	OBERT	Président du conseil d'institut - IGÉSR honoraire
M.	PLANQUES	Ingénieur Pédagogique – Inspé de l'académie de Limoges
M.	RÉMONDIÈRE	MCF – Directeur adjoint - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	VEILLON	Proviseure adjointe - Lycée Les Vaseix Limoges
M.	WEIL	PU - Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	BLANCHER	IEN - Circonscription Haute-Vienne 6
Mme	BOUSSELY	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
M.	DONZEAU	Principal du collège Jean Moulin – Brive La Gaillarde
Mme	HAGEGE	PU - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEBRAUD	Doyenne des IEN ET-EG - Académie de Limoges
M.	REIX	Directeur de l'atelier Canopé 87
Mme	ROUCHAUD	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BARIANT	Responsable administrative et financière -Inspé de l'académie de Limoges
Mme	DIDOU-AYARI	Représentante du SCD
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
M.	JOUSSEIN	Directeur adjoint chargé de la recherche et des relations internationales – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	ROUVELLAC	Directeur – Inspé de l'académie de Limoges

M. Obert, président du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 14h09.

Le quorum étant atteint en début de séance, le conseil peut valablement délibérer.

I. Approbation du compte rendu du conseil d'institut du 11 mars 2026

M. Obert s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations sur le compte rendu du 11 mars 2026.

Aucune remarque n'étant formulée par les participants, M. Obert soumet ce compte rendu au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	16	Pour	16	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

II. Approbation du compte rendu du conseil d'institut du 18 mars 2026

M. Obert interroge les conseillers au sujet du compte rendu du conseil d'institut du 18 mars 2026.

Ce compte rendu n'appelant aucune observation, il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	16	Pour	16	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

III. Demande de modifications de la maquette du Master 2 MEEF mention Pratiques et Ingénierie de la Formation parcours « Expertise en formation des adultes »

Ce point concerne la modification de la maquette du Master 2 Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) mention Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF), parcours « Expertise en formation des adultes » (ExFA). Ces ajustements sont motivés par un changement d'intervenants et la nécessité d'intégrer de nouvelles thématiques comme l'intelligence artificielle.

Les modifications principales incluent un réaménagement des heures apprenants, avec une augmentation de 7 heures sur le volet « Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) » et une diminution équivalente répartie sur plusieurs autres thèmes notamment concernant l'élément pédagogique « Éthique de la responsabilité basée sur la méditation ».

Des changements dans les modalités d'évaluation ont également été notés, avec une discussion sur l'harmonisation de la terminologie employée (dossier, devoir ou écrit).

Malgré quelques interrogations sur des détails mineurs, il a été jugé que ces ajustements n'impactaient pas le coût de la formation et ne s'opposaient pas à une validation.

Les modifications de la maquette du Master 2 MEEF, mention PIF, parcours « ExFA » sont soumises au vote des conseillers et approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	17 (*)	Pour	17	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	--------	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(*) le nombre de votants est modifié suite à l'arrivée d'une conseillère

IV. Désignation de référents de la Licence professorat des écoles (LPE)

M. Rouvellac, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges, rappelle que la mise en place de la nouvelle licence professorat des écoles (LPE) sera effective au 1^{er} septembre 2026 et qu'elle requiert la désignation de responsables pour piloter la formation.

Aussi, dans la mesure où Madame Boussey, professeure agrégée de géographie à l'Inspé de l'académie de Limoges, et Monsieur Allée, professeur des universités à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (FLSH) de Limoges, co-portent cette licence depuis plusieurs mois, il est proposé aux conseillers d'officialiser cette responsabilité en les nommant référents de la LPE.

Cette désignation permettra ainsi de leur attribuer une charge de mission représentant 18 heures de référentiel chacun, en reconnaissance de leur investissement important. Ils cumuleront la fonction de référent avec celle de directeur des études. La lourdeur de la tâche est soulignée, notamment avec une promotion attendue de 100 étudiants dès la rentrée 2026 puis de 150 à la rentrée suivante.

M. Obert propose aux conseillers de passer au vote. Les désignations de Mme Boussey et de M. Allée en tant que référents de la LPE sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	17	Pour	17	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

V. Aide à la mobilité internationale : subvention complémentaire

Mme Bariant, responsable administrative et financière de l'Inspé de l'académie de Limoges, rappelle que lors du conseil d'institut du 10 décembre 2026, le principe d'allouer une aide à la mobilité internationale d'un montant de 250 € par étudiant et pour un maximum de dix étudiants avait été voté à l'unanimité des membres présents et représentés. Elle précise que dans le cadre de ces stages à l'étranger, les étudiants peuvent cumuler cette aide avec une autre, accordée par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Mme Bariant présente la situation de trois étudiantes boursières, parties en stage au Maroc qui n'ont pas pu bénéficier de l'aide de la Région. Ces dernières avaient candidaté à l'aide à la mobilité internationale des étudiants boursiers (AMIEB), plus avantageuse mais qui exigeait une durée de stage d'un mois minimum, condition qu'elles ne remplissaient pas et dont elles n'avaient pas été informées préalablement. Ces étudiantes se sont ainsi retrouvées en difficulté avec une aide financière moindre que celle des autres étudiants partis à l'étranger.

Le budget initial alloué par l'Inspé pour la mobilité internationale n'a pas été entièrement dépensé, certains étudiants ayant été pris en charge dans le cadre de financements Eu Peace. Aussi, afin de rétablir une équité entre les étudiants, il est proposé de verser à ces trois étudiantes une subvention complémentaire équivalente au montant de l'aide régionale qu'elles auraient dû percevoir, soit 200 € chacune.

Mme Legros, maîtresse de conférences à l'Inspé de l'académie de Limoges, approuve cette proposition. Elle estime important de valoriser les stages à l'étranger et souligne le courage dont font preuve les étudiants qui partent.

Pour Mme Maud, Inspectrice d'Académie-Inspectrice Pédagogique Régionale (IA-IPR) d'espagnol, cette situation particulière démontre aussi l'importance d'accompagner les étudiants et de leur apprendre à faire preuve de vigilance dans leurs démarches.

Monsieur Dominique Obert soumet au vote des conseillers l'octroi d'une subvention complémentaire d'un montant de 200 € à chacune des trois étudiantes concernées, soit un montant total de 600 €. Cette subvention complémentaire est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du conseil d'institut.

Nombre de votants	18 (*)	Pour	18	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	--------	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(*) le nombre de votants est modifié suite à l'arrivée d'un conseiller

VI. Point d'information sur les candidatures *Parcoursup* et *Mon Master*

Mme Isidore, responsable du service de la scolarité de l'Inspé de l'académie de Limoges, fait un point sur le nombre de candidatures enregistrées pour la rentrée 2026, tous parcours confondus.

1. Candidatures en Licence professorat des écoles (LPE)

La nouvelle LPE rencontre un succès important au niveau national. L'Inspé de l'académie de Limoges enregistre 893 dossiers finalisés à ce jour sur *Parcoursup* mais ce nombre pourrait s'élever à 974 si tous sont finalisés à terme et ce, pour une capacité d'accueil de 50 places en première année de licence (L1).

Le classement de ces candidatures doit être remonté au plus tard le 20 mai 2026. Les premières réponses seront communiquées aux candidats à partir du 2 juin 2026.

À l'examen des candidatures, plusieurs points sont relevés :

- environ 40% des candidats proviennent du secteur de l'académie ;
- une très forte féminisation ;
- la grande majorité des candidats est titulaire d'un baccalauréat général.

En ce qui concerne les demandes d'entrée directe en deuxième année de LPE (L2), 24 candidatures ont été enregistrées pour l'instant sur la plateforme *eCandidat* pour un nombre très limité de places (entre 2 et 5), destinées à des étudiants extérieurs à l'actuelle Licence parcours préparatoire au professorat des écoles (LPPPE). La campagne de candidatures se termine à la fin du mois de mai 2026. Les étudiants de première année de LPPPE sont, quant à eux, admis d'office en L2 LPE.

2. Candidatures en Master

• **Master Métiers de l'enseignement et de l'éducation (M2E) mentions professorat des écoles, professorat du second degré et conseiller principal d'éducation :**

Les candidatures en Master M2E via la plateforme *Mon Master* sont également en forte hausse, avec 776 candidatures de plus que l'année précédente :

- pour la mention professorat des écoles : 609 candidats ont postulé, dont 320 sur les trois sites de formation (Limoges, Tulle, Guéret). M. Rouvellac annonce que le Rectorat de l'académie de Limoges propose une augmentation jusqu'à 15 étudiants au total sur chacun des 3 sites (lauréats et non lauréats) ;
- pour les mentions professorat du second degré et encadrement éducatif : la plupart des parcours connaissent une augmentation significative du nombre de candidatures. Les hausses les plus spectaculaires concernent les parcours « professeur d'Éducation physique et sportive (EPS) » (+232), « professeur de Mathématiques » (+75) et « professeur de Physique-chimie » (+29). Seul le parcours Documentation enregistre une baisse (-21).

Les classements doivent être remontés dans *Mon Master* pour le 29 mai 2026.

• **Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) mention Pratiques et ingénierie de la formation (PIF) :**

Les parcours « Expertise en Formation d'Adultes (ExFA) » et « Accompagnement de dynamique Inclusive (ADI) » de la mention PIF enregistrent respectivement 24 et 7 candidatures pour une capacité d'accueil de 15 places chacun.

La campagne de candidatures via la plateforme *eCandidat* prendra fin au 31 mai 2026.

VII. Point sur la réforme de la formation initiale des enseignants

1. Licence Professorale des Écoles (LPE)

M. Joussein, directeur adjoint à l'Inspé de l'académie de Limoges, indique que le travail sur la LPE est bien avancé. Les maquettes de formation sont finalisées et les groupes de travail se concentrent désormais sur les modalités de contrôle des connaissances et compétences (MCCC).

Les fiches de poste, au nombre de 40, ont été transmises au Rectorat de l'académie de Limoges ce jour. Cela représente un volume de 1340 heures équivalent travaux dirigés (HETD). Pour la première année, la répartition du volume des interventions sera de 42% pour l'Éducation nationale et de 58 % pour l'Université, avec l'objectif d'atteindre un équilibre de 50/50 d'ici trois ans.

Un exemple de fiche de poste est présenté en séance. Une discussion a lieu sur la formulation des conditions de candidature dans les fiches de poste. M. Obert alerte sur la légalité de la mention « être lauréat de... », car elle pourrait être jugée comme discriminatoire. Il explique que le mode d'accès au corps auquel on appartient n'a aucune importance et n'a pas lieu d'être précisé sur ces fiches.

2. Master M2E mention professorat des écoles

De nombreux groupes de travail ont œuvré à la répartition des heures par sites, entre le premier degré et le second degré et entre le Rectorat et l'Université afin d'arriver à un certain équilibre. Les fiches de postes seront finalisées et communiquées au Rectorat dans les prochains jours.

M. Rouvellac explique qu'il est désormais urgent de passer de la conception des maquettes à leur faisabilité pratique. Les prochains groupes de travail s'attacheront à définir les MCCC.

Il insiste sur la nécessité de construire des emplois du temps réalisables et des modalités d'évaluation soutenables, compte tenu de la diversité des intervenants (enseignants-chercheurs, formateurs du premier degré et du second degré, conseillers pédagogiques...).

Selon M. Weil, professeur des universités à l'Inspé de l'académie de Limoges, l'une des forces de la composante est que l'encadrement et le suivi des étudiants est majoritairement assuré par des enseignants du second degré affectés dans le supérieur (ESAS). Il craint que la diversité des intervenants prévue dans le nouveau Master ne permette plus cela et impacte négativement la qualité de la formation.

3. Master M2E mentions professorat du second degré et encadrement éducatif

M. Rémondière, directeur adjoint à l'Inspé de l'académie de Limoges, explique que l'objectif de répartition 50/50 entre l'Université et l'Éducation nationale est atteint en moyenne sur la mention professorat du second degré mais avec de fortes disparités entre les parcours. À ce jour, la répartition est de 49,8 % d'heures à charge de l'Université de Limoges et 50,2 % pour le Rectorat.

Dans la mention conseiller principal d'éducation, cette répartition est de 44,5% pour l'Université et 55,5 % pour le Rectorat.

La répartition 50/50 devra intervenir d'ici trois ans.

Plusieurs fiches de poste ont été établies et seront transmises au Rectorat, soit 23 pour la mention professorat des écoles, 4 pour la mention conseiller principal d'éducation et 2 pour l'unité d'enseignement (UE) Culture métier commune (CMC).

Les groupes de travail vont maintenant travailler sur la définition des MCCC. Le contrôle continu intégral est envisagé.

Les futures maquettes seront présentées au prochain conseil d'institut du 17 juin 2026, puis en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'Université de Limoges le 30 juin 2026.

4. Problématique des étudiants « non-lauréats »

Le devenir des étudiants qui valideront leur M1 MEEF sans réussir le concours est un point de préoccupation majeur.

Pour que le M2 M2E « non-lauréat » soit crédible, il est jugé indispensable d'y intégrer un stage. Une proposition de stage filé d'un jour par semaine a été faite, mais sa mise en place dépend du financement des tuteurs par le Rectorat.

Par ailleurs, une vive inquiétude est exprimée quant à la forte dissymétrie entre le parcours des lauréats, fonctionnaires-stagiaires à mi-temps, et celui des non-lauréats avec un stage très court. M. Lorenzo, professeur certifié à l'Inspé de l'académie de Limoges, s'interroge sur le fait de délivrer un même diplôme à des lauréats et à des non-lauréats avec une différence aussi marquée de formation.

VIII. Questions diverses

Les conseillers ne souhaitant pas aborder d'autres questions diverses, M. Obert les remercie et clôt la séance à 16h27.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Éric ROUVELLAC

Le Président du conseil d'institut
de l'Inspé de l'académie de Limoges,



Dominique OBERT

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN

NB : les annexes peuvent être consultées sur demande à inspe-direction@unilim.fr